Image not found or type unknown

Accusé de viol sur mineur (17ans) convocation dans 1 mois

Par **jean89**, le **06/02/2015** à **02:22**

Bonjour,

Je vous explique je suis convoqué au poste de police dans un mois pr une accusation de viol sur mineur (17ans) qui remonte à 2012, j'ai rencontré cette personne dans la rue alors qu'elle était avec une copine a elle,de fil en aiguille on c'est apprécier et on c'est revue a plusieurs reprises et on a eu 2 ou 3 rapports, et maintenant j'apprends qu'elle m'accuse de viol suite au dernier rapport, alors qu'elle etait toujours consentante,la dernieres fois que je les vue c'est le jour ou je les recuperer chez elle, elle etait en fugue (ce que je ne savais pas) j'ai appris qu'elle avais fuguer d'un foyer et qu'elle était s'était refugié chez sa mère, en attendant la convocation je suis perdu je mange plus j'ai de mauvaise idée qui me passe par la tete aider moi svp, soutien avis je suis preneur...

L'officier ma dit de ne pas m'inquiéter d'ici la convocation qu'il avais juste besoin de ma déposition et peut être il y aura confrontation, vous pensez il a raison ? Car moi pour le moment je vais vraiment très mal je prend du xanax mais sa change rien a mon moral

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **06/02/2015** à **10:52**

Bonjour,
toute accusation ne débouche pas forcément sur une sanction ! heureusement ! Cette jeune femme pour X raisons a décidé de vous pourrir la vie mais rien ne dit que cela marchera ! La meilleure façon de vous défendre est justement d'aller à cette convoc. Vous en saurez plus après.

Par **Visiteur**, le **09/02/2015** à **09:41**

Bonjour,
une femme pardonne facilement à un homme qui tente sa chance auprès d'elle; pas à celui qui dit non. Avoir une relation avec une mineure alors qu'on est majeur depuis pas mal de temps; parce qu'en fait si elle a 17 ans et vous 19... c'est là aussi mineure et majeur ! Bref

donc, même si la loi ne l'interdit pas quand on est bien plus agé que la demoiselle mineure, on ne touche pas !! A un moment donné, et je vais choquer, il faut arrêter de penser avec sa b... !! et savoir raison garder... Parce que bien sur que l'erreur judiciaire existe !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés